

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mars 2025

---

**RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)**

Tombé

**AMENDEMENT**

N° CF48

présenté par  
M. Masségia, rapporteur

-----

**ARTICLE 5**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Les engagements pris en matière de visibilité de l'Union européenne, de ses institutions et de son actualité politique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à renforcer la visibilité de l'actualité communautaire sur le service public de l'audiovisuel.

Entre 2015 et 2020, **l'Union Européenne n'a fait l'objet que de 3,6 % des sujets diffusés dans les journaux télévisés** des chaînes TF1, France 2, France 3, M6 et Arte d'après une étude conjointe de l'INA et de la fondation Jean Jaurès. 73% des Français se déclarent mal informés sur les questions européennes selon une enquête Eurobaromètre de 2018. Selon un sondage réalisé par l'Institut Viavoice avant les élections européennes de juin 2024, "les deux-tiers des Français ne s'estiment « pas informés » sur les élections européennes (66 %)".

Il est donc nécessaire de renforcer l'exposition à l'actualité communautaire dans les programmes d'information de l'audiovisuel public.